



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 107997

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la situation des quelque 1 500 Amérindiens Wayana présents dans le département de la Guyane française. La lutte contre l'orpaillage clandestin semble peu efficace, et met en danger les populations qui tentent de survivre dans l'espace dit de « réserve naturelle ». L'État refuse de signer la convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux, texte soutenu par l'Organisation des nations unies. Aussi il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions sont mises en oeuvre pour lutter de manière efficace contre l'orpaillage clandestin et protéger le peuple Wayana en voie de disparition et si le Gouvernement entend ratifier la législation internationale sur les peuples indigènes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107997

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4717

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)